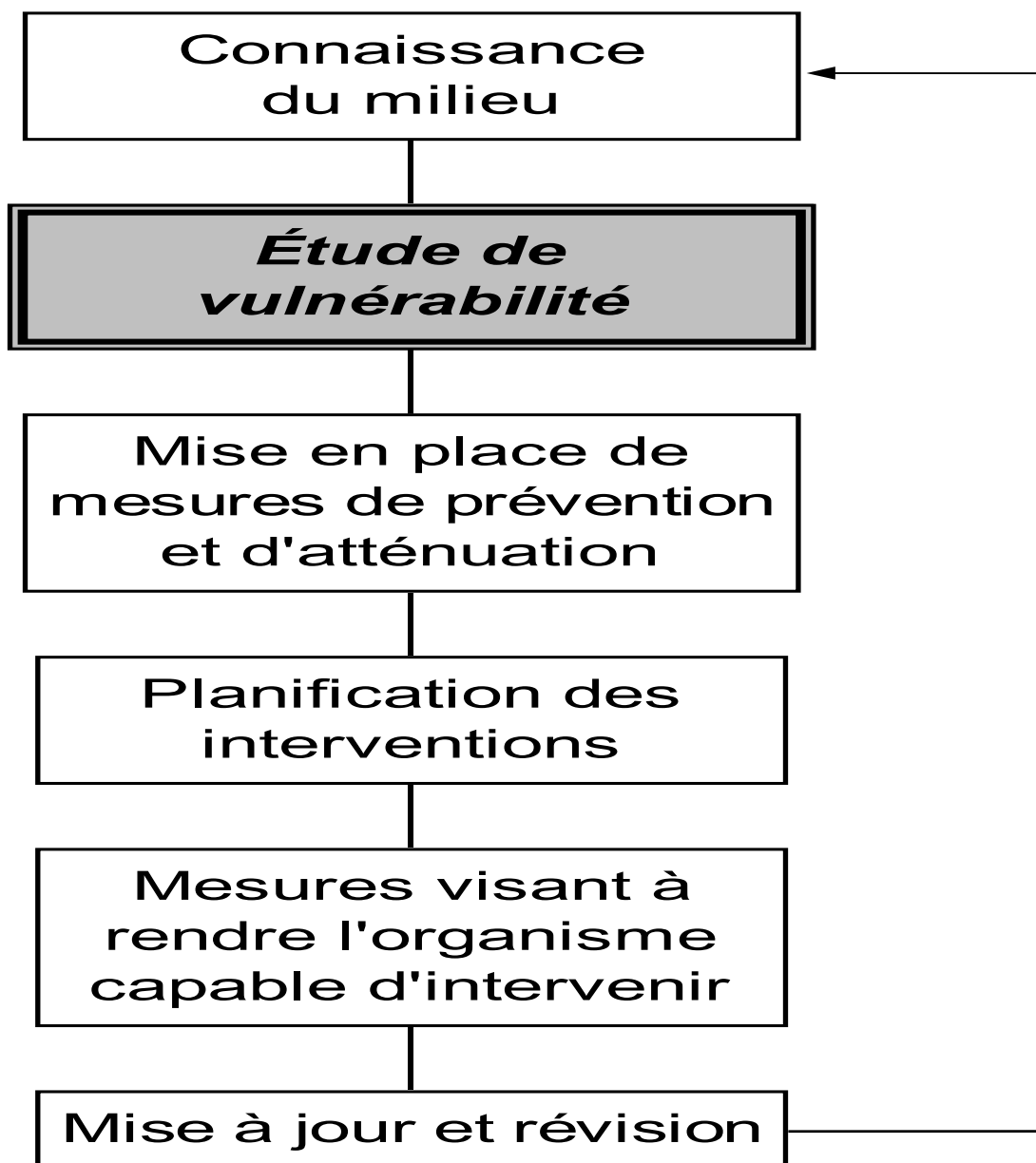

CHAPITRE II

L'ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ : UNE ÉTAPE DÉTERMINANTE



PROCESSUS DE PLANIFICATION DES MESURES D'URGENCE



CHAPITRE II

L'ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ : UNE ÉTAPE DÉTERMINANTE

Connaissant bien le milieu, il est possible maintenant d'étudier les vulnérabilités auxquelles est exposé l'établissement et de déterminer les risques autant internes qu'externes qui peuvent l'affecter :

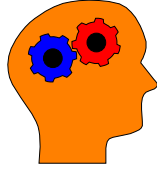


«L'étude de vulnérabilité est l'examen des résultats de l'analyse des risques et de la capacité à réagir d'un organisme devant intervenir lors d'un sinistre lié aux risques décelés.» (Ministère de la Sécurité publique, 1994, p. 31)

Les objectifs d'une étude de vulnérabilité sont les suivants :

- déterminer tous les risques de sinistres auxquels l'établissement pourrait être confronté, que ce soit un sinistre à l'intérieur même de l'établissement ou un sinistre externe qui affecterait ses opérations normales;
- estimer les préjudices aux personnes, aux biens, à l'organisation et à la prestation des services que pourraient entraîner de tels sinistres;
- établir les priorités et déterminer les risques pour lesquels des mesures de prévention ou d'atténuation doivent être initiées de façon prioritaire et pour lesquels il importe que des dispositions soient prises afin d'améliorer l'efficacité des interventions lors d'un sinistre.

Il est très important de mener cette étude de vulnérabilité car toute la planification ultérieure est conçue en fonction des risques en question. L'étude de vulnérabilité doit donc prendre appui sur des bases solides et objectives et non seulement sur des perceptions individuelles. Le comité de planification est responsable de cette étude. Toutefois, il peut se faire aider par une équipe de travail constituée à cet effet.



Activité 4
Perception de la vulnérabilité de votre établissement

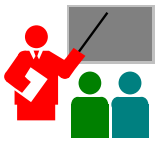
Cette activité permet de réfléchir sur la vulnérabilité de votre établissement à partir de vos perceptions et de votre connaissance du milieu. Répondre aux questions suivantes.

1. D'après vous, quels sont les sinistres qui peuvent toucher votre établissement ?

2. Est-ce que votre établissement est prêt à faire face à chacun de ces sinistres ? Dites pourquoi.

3. À quels risques de sinistre votre établissement est-il le plus vulnérable et pourquoi ?

1 LA NOTION DE RISQUE



Avant même de procéder à une étude de vulnérabilité, il est très important pour toute personne participant à la démarche de planification des mesures d'urgence de bien comprendre la notion de risque. Le risque est reconnu comme étant une situation ou un ensemble de situations constituant un danger éventuel plus ou moins prévisible. C'est le degré de fragilité face à un phénomène susceptible de faire des victimes et de causer des dommages matériels.

1.1 Les types de risques

Les risques peuvent être regroupés en deux catégories : les risques naturels et les risques anthropiques. Les risques naturels sont ceux engendrés par l'environnement naturel comme les tremblements de terre, les inondations, les tornades, etc. Les risques anthropiques sont reliés à l'activité humaine. Ils regroupent les risques technologiques, les risques industriels et les conflits sociaux, tels que l'explosion d'une fournaise, une fuite de gaz, un incendie criminel, une alerte à la bombe.

1.2 La perception du risque

L'étude de vulnérabilité ne peut s'effectuer en faisant complètement abstraction de toute subjectivité parce que la notion de risque fait aussi référence à la notion de perception du risque (tableau 2.1). En effet, dans un groupe, chaque individu peut percevoir différemment le risque auquel le groupe est exposé. Ainsi, un décideur peut surestimer ou sous-estimer l'importance d'un risque. Parfois, il peut même nier l'existence d'un risque. Ces perceptions individuelles influencent grandement la planification des mesures d'urgence.

Tableau 2.1
Les facteurs influençant la perception du risque

FACTEURS D'INFLUENCE	PERCEPTIONS
<i>Le potentiel catastrophique</i>	L'ampleur du risque est proportionnelle à l'ampleur des conséquences d'un sinistre.
<i>La familiarité</i>	Plus un risque est familier, moins il apparaît menaçant.
<i>Le contrôle sur le danger</i>	Plus le danger et ses effets semblent sous contrôle, plus le risque apparaît minime.
<i>Le niveau d'exposition réel au risque</i>	Le niveau d'exposition au risque est directement proportionnel au niveau réel ou scientifique du risque (facteur objectif d'évaluation quantitative et qualitative).
<i>L'effet médiatique</i>	L'ampleur du risque est directement proportionnelle à la quantité d'informations transmises par les médias sur ce risque.

Lors d'un sinistre, il faut aussi tenir compte de la perception que la population a du risque encouru même si les gestionnaires chargés d'y faire face ne sont pas en accord avec cette perception. L'attitude contraire ne ferait qu'augmenter le risque qu'une crise sociale vienne s'ajouter au sinistre en soi. Comme les perceptions peuvent être divergentes, voire même complètement opposées dans certains cas, il est très important de comprendre ces différences et d'avoir recours à des moyens plus objectifs, soit une méthode structurée pour évaluer le risque réel.

2 UNE MÉTHODE EN QUATRE PHASES

La méthode proposée pour mener une étude de vulnérabilité comprend quatre phases : l'établissement des risques, l'estimation du risque, la capacité de réaction de l'établissement et l'indice de vulnérabilité.

2.1 L'établissement des risques

La première phase consiste à **déterminer tous les sinistres susceptibles d'affecter l'organisation**. Ces sinistres peuvent survenir autant à l'intérieur de l'établissement qu'à l'extérieur. Ils peuvent être causés par un phénomène naturel (inondation) ou une défaillance technique (feu dans une installation électrique), ou encore être reliés à une activité humaine (alerte à la bombe). Il faut prendre en considération que des situations d'urgence peuvent dégénérer en sinistres. Il est donc important d'en tenir compte dans cette phase d'établissement des risques.

Une des principales sources d'information pour établir les risques est l'historique des sinistres effectué à l'étape de la connaissance du milieu. On se base sur les données historiques concernant les sinistres survenus antérieurement au sein de l'établissement ou dans son environnement immédiat. On peut aussi consulter des organisations similaires et transposer à sa propre organisation les conclusions de leurs analyses historiques.

2.2 L'estimation du risque

Après avoir établi, au cours de la dernière phase, la liste des sinistres potentiels, on procède à **l'estimation des probabilités que chacun de ces sinistres se produise ainsi qu'à l'estimation des conséquences potentielles qui leur sont associées**. « Estimer le risque, c'est identifier et évaluer la probabilité qu'une catastrophe survienne, par la prise en compte d'un certain nombre de facteurs. » (Denis, 1993) Cette évaluation de la probabilité d'occurrence et de l'ampleur des conséquences permet d'estimer le niveau d'exposition associé à chaque sinistre retenu lors la première phase et de les comparer entre eux.



«Plusieurs études démontrent la tendance naturelle à sous-estimer les risques et à surestimer les capacités de réponse à une situation de sinistre. » (Auf der Heid, 1989)

2.2.1 L'estimation des probabilités

Pour cette estimation, on utilise principalement les résultats de l'historique des sinistres réalisés à l'étape de la connaissance du milieu. Pour chaque risque retenu, on recueille les données relatives aux probabilités et les observations historiques. Les données relatives aux probabilités portent sur les éléments qui peuvent déclencher le sinistre. À titre d'exemple, il peut s'agir de mauvais entretien, d'équipement désuet, etc. Après avoir établi la liste des données relatives aux probabilités et aux observations historiques, on attribue à ce risque une valeur numérique. Pour ce faire, il faut porter un jugement individuel et classer le risque sur une échelle de 0 à 20, sachant qu'un résultat de 0 à 6 représente une faible probabilité, de 7 à 13 une probabilité moyenne et de 14 à 20 une probabilité élevée. Par la suite, ces estimations sont discutées en groupe pour en arriver à un consensus. Là où les écarts sont importants, une analyse plus en profondeur peut s'avérer nécessaire. Si le groupe ne parvient pas à un consensus, la valeur attribuée sera la valeur moyenne des différentes valeurs attribuées individuellement. Toutes ces informations peuvent être regroupées sous forme de tableau, comme dans l'exemple qui suit.



Tableau 2.2
Exemple d'estimation des probabilités en fonction du risque

Risques	Données relatives aux probabilités	Observations historiques	Estimation des probabilités
Incendie	<ul style="list-style-type: none"> Le Centre a une politique relative au tabagisme qui est plus ou moins respectée. Lors de travaux de construction, on utilise des outils qui génèrent de la chaleur (chalumeau) et des étincelles. La poussière active régulièrement le système d'alarme, ce qui rend le personnel moins vigilant. L'accumulation de débris lors de travaux augmente les risques d'incendie. 	<ul style="list-style-type: none"> Dix des quatorze derniers incendies se sont déclarés lors de travaux de construction. 	17
Émanation de gaz toxique	<ul style="list-style-type: none"> Depuis douze ans, trois industries se sont installées dans le parc industriel (produits pétroliers, pesticides). L'association industrielle a créé le «programme de gestion responsable» afin de prévenir les accidents. Selon les modélisations informatiques faites par l'industrie, le Centre recevrait la queue du panache de gaz. La direction des vents est à 80 % vers l'est. 	<ul style="list-style-type: none"> En 1994, il y a eu confinement du Centre pendant quatre heures lors de l'incendie de l'usine de pesticides. 	12

Échelle de probabilité : 0 à 6 faible, 7 à 13 moyen, 14 à 20 élevé.

2.2.2 L'estimation des conséquences

La planification des mesures d'urgence vise essentiellement à contrer les conséquences d'un sinistre sur l'organisation. Il est donc important que la description des conséquences soit faite avec rigueur afin d'établir un plan d'urgence réaliste.

Il s'agit maintenant d'évaluer les conséquences potentielles des risques retenus. Pour un établissement, les conséquences en ce qui a trait aux préjudices aux personnes, aux dommages aux biens et aux perturbations des activités de l'organisme sont évaluées. Les conséquences sont décrites à partir de cinq indicateurs :

- les décès;
- les blessés;
- l'évacuation;
- les dommages matériels;
- les activités organisationnelles.

Il faut aussi décrire les effets d'entraînement (événement qui en déclenche un autre, aggravant ainsi la situation) ayant des conséquences indirectes reliées à un risque.

Afin de bien analyser les conséquences des sinistres et d'en avoir un portrait plus réaliste, il est possible d'utiliser des logiciels informatiques. Les logiciels informatiques servent principalement pour l'analyse de la dispersion de gaz toxiques dans l'atmosphère ou pour la prévision d'inondations. Ce genre d'outils n'est généralement pas employé dans les établissements de santé; par contre, ils peuvent être utilisés par la municipalité ou par des industries. Il est souhaitable que le gestionnaire responsable des mesures d'urgence puisse avoir accès à ce genre d'information afin d'évaluer l'impact réel du sinistre sur l'établissement de santé.

Pour accorder une valeur numérique à l'analyse des conséquences, il faut procéder dans un premier temps à une évaluation individuelle pour rechercher par la suite un consensus en groupe. Les résultats de ces réflexions et de ces discussions sont regroupés dans un tableau (tableau 2.3).



Tableau 2.3
Exemple d'estimation des conséquences en fonction du risque

Risques	Description des conséquences	Effets d'entraînement	Estimation des conséquences
Incendie	<p>Décès Considérant que la fumée d'un incendie tue une personne en quelques instants, et considérant que le degré de mobilité est réduit pour la majorité des usagers et que le personnel sur les quarts de travail de soir et de nuit est moins nombreux, le risque de décès est élevé dans le secteur où se déclare l'incendie.</p> <p>Blessés Les blessés seraient des brûlés et des personnes asphyxiées par les gaz de combustion.</p> <p>Évacuation L'incendie nécessiterait une évacuation horizontale au-delà des portes coupe-feu de l'endroit où il se serait déclaré. Il y aurait aussi une évacuation horizontale des étages supérieurs. On peut penser que par la suite, il y aurait évacuation verticale si l'incendie n'est pas maîtrisé.</p> <p>Dommmages matériels Il est difficile de déterminer exactement les dommages matériels, mais les données d'incendies antérieurs nous ont démontré que les coûts varient entre 2 000 \$ et 20 000 \$. Les dommages seraient plus importants dans les secteurs des ateliers, en raison de la présence de combustible pouvant alimenter l'incendie. Les endroits vulnérables sont les unités de soins, les ateliers, la chaufferie, la cuisine, la buanderie et la centrale téléphonique.</p> <p>Activités organisationnelles Selon l'endroit où a lieu l'incendie, les activités organisationnelles pourraient être grandement perturbées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Unités des soins : diminution de la capacité d'accueil du Centre. - Chaufferie : perte du système du chauffage, cas critique particulièrement en hiver. - Cuisine : difficulté de répondre aux besoins d'alimentation - Centrale téléphonique : perte de communication essentielle au fonctionnement de l'organisation. 	<p>Décès et blessures lors du déplacement de certains usagers tels que ceux des salles d'opération et des soins intensifs.</p> <p>L'incendie pourrait demander une relocalisation partielle ou permanente dans d'autres établissements.</p> <p>L'incendie pourrait demander une évacuation du quartier si le réservoir d'oxygène était affecté.</p> <p>L'établissement ne pourrait plus jouer son rôle de centre régional, privant ainsi la population de toute la région de certains services.</p>	18

Echelle de conséquence : 0 à 6 faible, 7 à 13 moyen, 14 à 20 élevé.

2.2.3 L'estimation des niveaux d'exposition aux risques

Un niveau d'exposition est un indice qui traduit le degré de danger d'un risque donné pour un établissement. Cet indice est fonction à la fois de la probabilité et des conséquences d'un sinistre. Le niveau d'exposition est calculé en multipliant leurs valeurs numériques. Les résultats obtenus permettent d'apprécier le degré de danger que chaque risque représente pour l'établissement. Le tableau 2.4 démontre le niveau d'exposition pour notre exemple.



Tableau 2.4
L'estimation des niveaux d'exposition en fonction du risque

Risques	Estimation des probabilités		Estimation des conséquences		Niveau d'exposition
Incendie	17	X	18	=	306
Émanation de gaz toxique	12	X	14	=	168

2.3 La capacité de réaction de l'établissement

Après avoir déterminé et analysé les risques possibles, on évalue la capacité de réponse de l'établissement :

Dans quelle mesure les ressources disponibles permettent-elles de répondre adéquatement aux éventuelles situations de sinistre signalées précédemment et d'en limiter les conséquences ?

Pour chaque risque de sinistre retenu, la capacité à réagir réelle des ressources internes et externes est évaluée qualitativement et quantitativement par le groupe formé des responsables des services concernés.

2.3.1 L'évaluation qualitative

L'évaluation qualitative de la capacité à réagir porte sur l'état de préparation des ressources en fonction de leurs tâches lors d'un sinistre. Elle peut se faire à partir d'un sinistre vécu (retour d'expérience) ou à partir d'un risque qui a été reconnu. Comme les conséquences sont parfois similaires d'un sinistre à l'autre, il est possible de faire certains regroupements pour alléger l'étude.

À partir des ressources inventoriées (voir la connaissance du milieu), l'évaluation se fait à l'aide de questions afin d'obtenir le maximum d'informations. Voici quelques exemples :

Les ressources organisationnelles de l'établissement :

- Existe-t-il des procédures ?
- Sont-elles connues, comprises et intégrées par les intervenants ?
- Sont-elles fonctionnelles et efficaces ?

Les ressources humaines de l'établissement :

- Nos ressources sont-elles disponibles ?
- En combien de temps peuvent-elles se rendre sur place (capacité de rappel au travail) ?
- Qui a reçu de la formation en mesures d'urgence ? De quel type de formation s'agit-il ?
- Nos ressources sont-elles suffisantes ?

Les ressources matérielles de l'établissement :

- Ces ressources sont-elles facilement accessibles ?
- Sont-elles en état de fonctionnement ?

Les ressources externes :

- Quelle est leur capacité d'accueil ?
- Quels sont les équipements disponibles ?
- À quelle distance les ressources sont-elles situées par rapport à notre établissement ?

-
- Les ressources externes peuvent-elles fournir l'assistance attendue de façon efficace ?

2.3.2 L'évaluation quantitative

L'évaluation quantitative de la capacité à réagir de chacune des ressources est basée sur trois indices :

- faible capacité à réagir : 0 à 6;
- capacité moyenne : 7 à 13;
- capacité élevée : 14 à 20.

Individuellement, les membres du groupe cotent chaque type de ressources. Par la suite, ils se regroupent et discutent pour obtenir un consensus sur l'indice à accorder. Puis, la moyenne des quatre catégories de ressources est calculée en additionnant les valeurs numériques de chacune d'elles et en divisant la somme par quatre (tableau 2.5). Ce résultat représente l'évaluation finale de la capacité à réagir par rapport à un risque donné.



Tableau 2.5
Exemple d'évaluation de la capacité de réaction

Risque	Ressources	Évaluation	Indice de capacité à réagir
Incendie	Organisationnelles Procédure d'alerte Plan des mesures d'urgence Ententes de services Mécanismes de coordination et de gestion	<ul style="list-style-type: none"> La procédure d'alerte est fonctionnelle. Le plan des mesures d'urgence n'a pas été révisé depuis 1982. Le plan porte principalement sur l'intervention en cas d'incendie. Le plan des mesures d'urgence ne comporte pas d'entente de services avec des organismes bénévoles, mais l'organisation a des ententes avec ses fournisseurs de services. Les chaînes de commandement et les mécanismes de coordination entre les étages ne sont pas mentionnés dans le plan des mesures d'urgence. Toutes les décisions doivent être prises par le DG lors d'un sinistre; il demeure à 45 km du Centre. Il n'y a pas de mécanisme de délégation de responsabilités. 	12
	Humaines Personnel de gestion Personnel	<ul style="list-style-type: none"> Le personnel de gestion est inexpérimenté en ce qui a trait à la gestion des mesures d'urgence. Il n'a jamais participé à un exercice majeur, ni suivi de formation. Le personnel reçoit une formation en déplacement des bénéficiaires et de lutte contre les incendies une fois par trois ans. Il n'a jamais participé à un exercice de déplacement horizontal. Il n'y a pas de brigade d'intervention qui pourrait intervenir efficacement avant l'arrivée des pompiers. 	7
	Matérielles Matériel d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> L'établissement a un système de gicleurs, mais il n'a pas été vérifié depuis l'ouverture du Centre. Il n'y a pas d'équipement de lutte contre les incendies autre que les extincteurs et les boyaux (pas de hache, de bêche, etc.). Il n'y a pas d'ascenseur pressurisé. Une seule cage d'escaliers est pressurisée. Les cages 1 et 3 sont très étroites. 	10
	Externes Service d'incendie Services ambulanciers Organisation municipale de sécurité civile Bénévoles	<ul style="list-style-type: none"> Le service d'incendie peut être sur les lieux en dix minutes et il connaît bien le Centre. Certains secteurs de la bâtisse sont inaccessibles avec les échelles. Il y a quatre ambulances; leur intervention serait nécessaire s'il y avait évacuation de la bâtisse. La municipalité n'a pas de plan des mesures d'urgence. La présence de bénévoles n'est pas requise. 	12
	TOTAL DES POINTS		
ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ À RÉAGIR			(41 ÷ 4) 10,25

Échelle de la capacité à réagir

06 : faible, 7 à 13 : moyenne, 14 à 20 : élevée.

2.4 L'indice de vulnérabilité de l'établissement

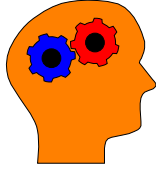
Cette quatrième et dernière phase de l'étude de vulnérabilité permet d'établir le degré de vulnérabilité de l'établissement pour chaque risque retenu. Cet indice de vulnérabilité s'obtient en divisant le niveau d'exposition par l'indice de capacité à réagir (tableau 2.6). Plus la valeur de l'indice est élevée, plus la vulnérabilité de l'établissement face à un risque donné est grande puisque, tout à la fois, ce risque est plus probable, ses conséquences sont les plus considérables et les ressources disponibles sont les moins adéquates.



Tableau 2.6
L'indice de vulnérabilité pour chaque risque retenu

Risques	Niveaux d'exposition		Indice de capacité à réagir		Indice de vulnérabilité
Incendie	306	÷	10,25	=	29,9
Émanation de gaz toxique	168	÷	6,5	=	25,8

Par ailleurs, malgré le caractère objectif de cette méthode, il faut tenir compte de certains éléments d'ordre économique, social et politique qui peuvent influencer l'ordre de priorité final (par exemple, des contraintes budgétaires, un sinistre récent dans un établissement de santé, telle une alerte à la bombe, etc.). Le résultat de ces indices permet de classer les différents risques par ordre de priorité et de procéder efficacement dans les étapes ultérieures de la démarche de planification des mesures d'urgence.



Activité 5
Étude de vulnérabilité du Centre de santé de
Gravelbourg

Afin de mieux comprendre cette méthode, nous vous proposons, à titre d'exemple, l'étude de vulnérabilité du Centre de santé de Gravelbourg.

Centre de santé de Gravelbourg

Étude de vulnérabilité

produite par

Le comité de planification des mesures d'urgence

Note au lecteur : *Les informations contenues dans cet exemple d'étude de vulnérabilité sont fictives et ne doivent pas être interprétées comme des normes à respecter.*

ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

Risques internes	Risques externes
<ul style="list-style-type: none"> • Incendie sur les unités de soins • Incendie lors de travaux de construction sur la toiture • Incendie de BPC (transformateur) • Incendie dans les ateliers de peinture et de soudure • Fuite de gaz naturel • Fuite de gaz médical • Fuite de gaz dans l'entrepôt • Déversement de matières dangereuses dans les laboratoires • Accident impliquant du matériel radioactif • Bris d'une conduite d'eau dans le secteur SS-120 • Panne du système téléphonique (incendie ou vandalisme dans la salle SS-124) • Explosion dans la centrale thermique • Alerte à la bombe • Refoulement d'égout • Accident dans la sous-station électrique du Centre 	<ul style="list-style-type: none"> • Émanation de gaz toxique (parc industriel) • Accident de matières dangereuses sur la rue Principale • Déraillement de train avec nuages toxiques • Inondation obligeant la relocalisation du centre d'accueil et du centre psychiatrique situés près de la rivière • Incendie de forêt • Tempête de neige • Bris d'une conduite de gaz dans les rues avoisinantes • Bris de câbles téléphoniques entre la centrale de Bell et le Centre • Tremblement de terre • Glissement de terrain • Bris de la conduite maîtresse d'eau dans les rues avoisinantes du Centre

ESTIMATION DES PROBABILITÉS PAR RISQUE

Note au lecteur : *À titre d'exemple, nous avons choisi deux risques potentiels parmi la liste que nous avons produite précédemment. Nous les utiliserons à chacune des phases de l'étude de vulnérabilité.*

ESTIMATION DES NIVEAUX D'EXPOSITION PAR RISQUE

Risques	Estimation des probabilités		Estimation des conséquences		Niveau d'exposition
Incendie	17	X	18	=	306
Émanation de gaz toxique	12	X	14	=	168

ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ DE RÉACTION

Risque	Ressources	Évaluation	Indice de capacité à réagir
Incendie	Organisationnelles Procédure d'alerte Plan des mesures d'urgence Ententes de services Mécanisme de coordination et de gestion	<ul style="list-style-type: none"> La procédure d'alerte est fonctionnelle. Le plan des mesures d'urgence n'a pas été révisé depuis 1982. Le plan porte principalement sur l'intervention en cas d'incendie. Le plan des mesures d'urgence ne comporte pas d'entente de services avec des organismes bénévoles, mais l'organisation a des ententes avec ses fournisseurs de services. Les chaînes de commandement et les mécanismes de coordination entre les étages ne sont pas mentionnés dans le plan des mesures d'urgence. Toutes les décisions doivent être prises par le DG lors d'un sinistre; il demeure à 45 km du Centre. Il n'y a pas de mécanisme de délégation de responsabilités. 	12
	Humaines Personnel de gestion Personnel	<ul style="list-style-type: none"> Le personnel de gestion est inexpérimenté en ce qui a trait à la gestion des mesures d'urgence. Il n'a jamais participé à un exercice majeur, ni suivi de formation. Le personnel reçoit une formation en matière de déplacement des bénéficiaires et de lutte contre les incendies une fois par trois ans. Il n'a jamais participé à un exercice de déplacement horizontal. Il n'y a pas de brigade d'intervention qui pourrait intervenir efficacement avant l'arrivée des pompiers. 	7
	Matérielles Matériel d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> L'établissement a un système de gicleurs, mais il n'a pas été vérifié depuis l'ouverture du Centre. Il n'y a pas d'équipement de lutte contre les incendies autre que les extincteurs et les boyaux (pas de hache, de bêche, etc.). Il n'y a pas d'ascenseur pressurisé. Une seule cage d'escaliers est pressurisée. Les cages 1 et 3 sont très étroites.	10
	Externes Service d'incendie Services ambulanciers Organisation municipale de sécurité civile Bénévoles	<ul style="list-style-type: none"> Le service d'incendie peut être sur les lieux en 10 minutes et il connaît bien le Centre. Certains secteurs de la bâtisse sont inaccessibles avec les échelles. Il y a quatre ambulances; leur intervention serait nécessaire s'il y avait évacuation de la bâtisse. La municipalité n'a pas de plan des mesures d'urgence. La présence de bénévoles n'est pas requise. 	12
TOTAL DES POINTS			41
ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ À RÉAGIR			(41 ÷ 4) 10,25

Échelle de la capacité à réagir 06 : faible, 7 à 13 : moyenne, 14 à 20 : élevée.

ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ DE RÉACTION (suite)

Risque	Ressources	Évaluation	Indice de capacité à réagir
Émanation de gaz toxique	Organisationnelles Procédure d'alerte	<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a aucune procédure d'alerte interne pour les procédures de confinement avec la municipalité. 	4
	Plan des mesures d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> Le plan des mesures d'urgence ne fait pas état des procédures de confinement. 	
	Ententes de services	<ul style="list-style-type: none"> Les ententes de services ne sont pas requises. 	
	Mécanisme de coordination et de gestion	<ul style="list-style-type: none"> Aucun mécanisme de gestion ne prévoit ce type de sinistre, mais l'organisation a dû improviser les mécanismes de confinement en 1994. 	
	Humaines Personnel de gestion	<ul style="list-style-type: none"> Le personnel de gestion n'est pas conscient des risques environnementaux et de la gestion d'intervention lors de ce type de sinistre. 	2
	Personnel	<ul style="list-style-type: none"> Le personnel n'est pas informé de ce genre d'intervention. 	
	Matérielles Matériel d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> On dispose d'oxygène pour les cas de détresse respiratoire. 	15
	Externes Service d'incendie	<ul style="list-style-type: none"> La présence du service d'incendie n'est pas requise au Centre, mais entre le site du sinistre et l'établissement afin de savoir combien de temps durera l'événement. 	5
	Services ambulanciers	<ul style="list-style-type: none"> Le service ambulancier sera sur le site du sinistre, donc non disponible s'il devait y avoir évacuation. Il pourra nous informer du déroulement des opérations sur le site grâce au lien entre l'urgence et le chef trieur. 	
	Organisation municipale de sécurité civile Bénévoles	<ul style="list-style-type: none"> La municipalité n'a pas de plan de mesures d'urgence. La présence de bénévoles n'est pas requise. 	
TOTAL DES POINTS			26
ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ À RÉAGIR			(26 ÷ 4) 6,5

Échelle de la capacité à réagir 06 : faible, 7 à 13 : moyenne, 14 à 20 : élevée.

L'INDICE DE VULNÉRABILITÉ

Risques	Niveaux d'exposition		Indice de capacité à réagir		Indice de vulnérabilité
Incendie	306	÷	10,25	=	29,9
Émanation de gaz toxique	168	÷	6,5	=	25,8

CONCLUSION

À partir de la liste de risques potentiels, le comité de planification des mesures d'urgence a établi pour chacun des risques une probabilité, une description des conséquences et une capacité à réagir. Les résultats nous permettent de classer les risques afin de déterminer des priorités de travail.

En considérant que l'indice de vulnérabilité est presque similaire pour les incendies et pour les accidents industriels, le comité de planification des mesures d'urgence a décidé d'accorder la priorité à la planification des interventions portant sur ces deux risques au cours de la prochaine année. Les données recueillies dans la description des conséquences et de la capacité de réaction nous serviront de base de réflexion.

